



Les obligations réglementaires

Les installations implantées sur une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) doivent respecter le règlement de ce dernier en termes de nouvelles constructions et extensions mais aussi en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité imposés ou recommandés sur le bâti existant. Ces travaux obligatoires peuvent être financés en partie par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour savoir si ma commune est couverte par un PPRN et pour prendre connaissance de son règlement, je me connecte au site de la préfecture de mon département.

Étape 4

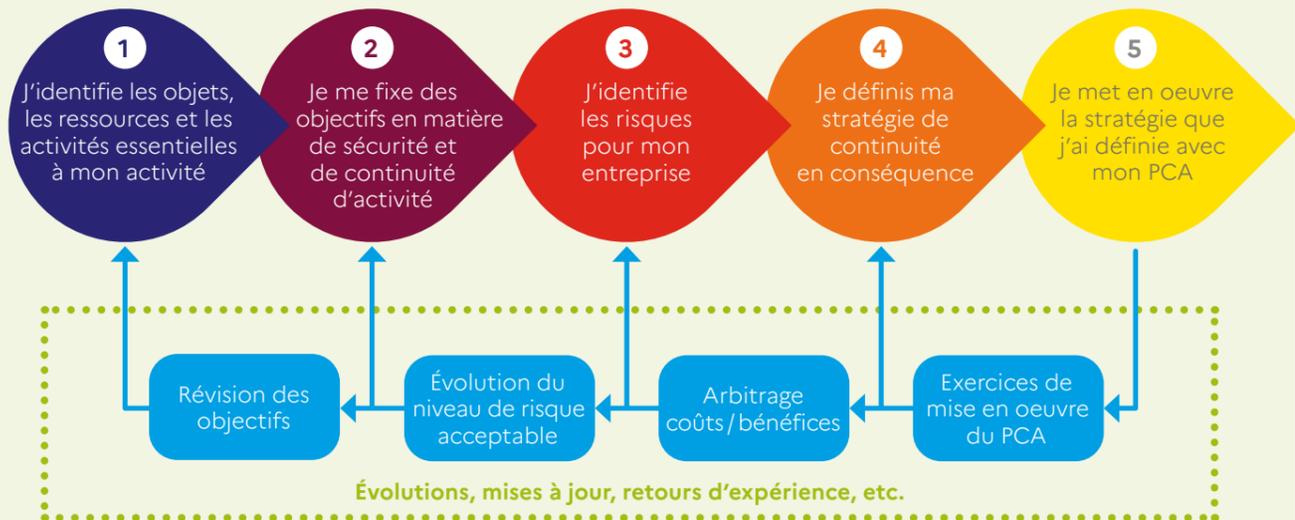
Comment je me prépare à la crise ?

La réduction de la vulnérabilité ne passe pas seulement par des travaux de protection ou de prévention mais aussi par une réflexion globale à l'échelle de l'entreprise sur la préparation et la gestion de crise. Il s'agit d'améliorer la résilience de l'entreprise. Cela repose sur une culture du risque partagée par l'ensemble du personnel.

Le plan de continuité d'activité (PCA) est le meilleur outil pour préparer puis gérer une crise. Ce document a pour but d'anticiper un événement susceptible de mettre à mal le fonctionnement de l'entreprise en élaborant puis en mettant en œuvre une stratégie qui permettra d'en limiter l'impact. Il peut permettre un retour de l'activité à la normale dans les meilleurs délais voire de la préserver totalement.

La réalisation d'exercice de mise en situation est essentielle pour tester le PCA. Cela permet aussi au personnel de mieux se l'approprier.

Démarche d'élaboration d'un plan de continuité d'activité



Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) vous propose un guide complet pour réaliser votre plan de continuité d'activité :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2016/10/guide-pca-sgdsn-110613-normal.pdf>



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

MON ENTREPRISE FACE AUX INONDATIONS



Les inondations font en moyenne plus de **28 millions d'euros de dégâts chaque année en Normandie***, sans compter les effets à long terme sur l'activité des entreprises. En effet, si les dégâts aux infrastructures peuvent être mineurs, le temps d'arrêt de l'activité, la difficulté à revenir à la normale, les pollutions éventuelles et les délais d'indemnisations peuvent être un frein important à l'activité de l'entreprise, voire y mettre un terme définitif.

Or, la Normandie est un territoire particulièrement exposé aux risques d'inondations de tous types. De plus, le changement climatique et l'augmentation du niveau marin qu'il induit conduisent à une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes.

(*) Source : Caisse centrale de réassurance 2016



Savez-vous si votre entreprise est dans une zone d'aléa ?

Et si demain, vous vous retrouvez les pieds dans l'eau, êtes-vous bien préparé ou allez-vous devoir mettre la clé sous la porte ?

Cette plaquette propose des pistes de réflexion pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise et de limiter l'impact économique qu'une inondation pourrait causer sur votre activité.

Étape 1

Mon entreprise est-elle exposée au risque inondation ?

Il est essentiel de connaître les aléas auxquels est exposée mon entreprise : crue lente, rapide, remontée de nappe, submersion marine ?



La connaissance de l'aléa guide l'identification des enjeux susceptibles d'être impactés :

- quels risques pour les personnes, les bâtiments, les outils de productions, les réseaux ?
- quel impact sur mon activité, quels freins à sa continuité ou sa reprise ?

Pour le savoir je me connecte :

- à **Géorisques** : www.georisques.gouv.fr

Sur cette base nationale, je peux rechercher des données à partir d'une adresse ou de coordonnées GPS.

- au **site de la DREAL Normandie** : www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Ce site me permet de trouver toutes les informations concernant les risques naturels et les politiques publiques à l'échelle de ma commune.

- à **Vigicrues** : www.vigicrues.gouv.fr pour connaître en direct les risques de crue et les zones d'inondation potentielles

Étape 2

Quel est le niveau de vulnérabilité de mon entreprise ?

Après avoir identifié le ou les aléas auxquels est exposée mon activité, j'identifie les enjeux de mon site et leur vulnérabilité, soit tout ce qui risque d'être impacté par une inondation : moyens humains, bâtiments, outils de production, stocks, véhicules, archives, etc.

Pour cela je peux faire appel à un professionnel, mais je peux aussi faire un premier autodiagnostic à l'aide de l'outil en ligne proposé par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html>

PHEC Plus hautes eaux connues

C'est la hauteur d'eau de référence correspondant à l'inondation la plus importante observée sur le secteur. C'est au regard de ce niveau de référence que vous devez mener votre diagnostic.

Étape 3

Comment réduire la vulnérabilité de mon entreprise ?

J'ai identifié les points de vulnérabilités de mon entreprise. Je peux maintenant m'inspirer du schéma ci-dessous pour les réduire voire les supprimer, tout en ayant conscience que chaque situation est unique et que les exemples proposés doivent être adaptés à la situation de mon site.

Les mesures prises doivent aussi être compatibles avec les différentes réglementations auxquelles mon entreprise est soumise.

Lutter ou accepter

Pour des hauteurs d'eau supérieures à 1 m, lutter contre les entrées d'eau est illusoire. Les ouvrants ne résisteront pas à la pression des flots et la structure des bâtiments pourra être irrémédiablement endommagée. Il vaut mieux laisser entrer l'eau et travailler sur la résilience des bâtiments et des équipements.

1 Créer une zone refuge €

Une inondation à cinétique rapide peut piéger le personnel sur site. Une zone refuge hors d'eau disposant de matériels de survie, de moyens de communication et d'un accès extérieur est essentielle dans ce cas.

2 Matérialiser la localisation des bassins et dépressions au sol €

En cas d'inondation, la turbidité de l'eau empêche de visualiser les profondeurs d'eau. Les bassins non balisés sont l'une des principales causes de noyade pour les sauveteurs.

3 Faciliter l'accès des secours €

Des crochets d'arrimage pour une embarcation et un accès matérialisé à la zone refuge peuvent sauver des vies.

4 Effacer les seuils de porte €

Un seuil de porte peut rendre le nettoyage d'un local très pénible. Effacer les seuils permet d'évacuer boues et débris aisément.

5 Installer des cloisons en matériaux hydrofuges €€

Les cloisons en plaques de plâtre et les isolants en laine minérale seront irrémédiablement détruits par une immersion même brève.

6 Éviter les planchers bois €€

Les planchers en bois sont très vulnérables à l'inondation.

7 Traiter les cages d'ascenseur €€

Les ascenseurs peuvent devenir des pièges mortels en cas d'inondation. Le déplacement des machineries en haut de cuve ou de cabine permet de préserver le matériel, tandis qu'un simple capteur de hauteur d'eau en fond de cuve permet le blocage du système et la mise en sécurité des personnes.

8 Installer des clapets anti-retour €

Des dégâts peuvent être causés lors d'une inondation par le refoulement des eaux usées dans les locaux. Des clapets anti-retour, régulièrement entretenus, peuvent y remédier.

9 Installer les réseaux hors d'eau €€

Les réseaux et équipements de traitements d'air (ventilation, chauffage, climatisation), d'eau ou de communications peuvent être détruits lors d'une inondation. On peut les protéger en les installant en toiture, ou bien en les surélevant et en les protégeant des débris flottant par des grilles.

10 Mettre les stocks hors d'eau €

La destruction des stocks et les éventuelles pollutions qui en résulteraient peuvent impacter la santé économique de l'entreprise, ainsi que la santé des citoyens et de l'environnement. Il est recommandé de placer les zones de stockage au dessus des PHEC.

18 Arrimer les cuves et autres éléments extérieurs €

Les éléments extérieurs (cuves de fioul, de produits chimiques, etc.) doivent être solidement arrimés afin de résister à l'importante pression des flots. Une cuve éventrée peut générer une pollution de l'environnement.

17 Renforcer la structure des silos, cuves, etc. €

La puissance des flots et la force d'impact des débris transportés peuvent endommager ces structures.

16 Mettre hors d'eau les systèmes de production €€

Surélévations ou murettes étanches peuvent être installées pour les principaux outils de production.

15 Créer un vide sanitaire avec un système de pompage €€€

Facilite le drainage et accélère la reprise de l'activité.

14 Adapter les fondations en fonction de l'aléa €€€

13 Colmater les passages de réseaux €

Les arrivées de réseaux par le sol ou les murs peuvent être des points d'entrée pour l'eau.

12 Mettre en sécurité le réseau électrique €€

Surélévation du tableau électrique, réseau de distribution descendant et réseau indépendant pour les étages bas sont les solutions les plus courantes.

11 Grilles de portes €

Elles permettent de laisser l'eau pénétrer le bâtiment en évitant l'entrée des débris qui peuvent causer des dégâts. Elles permettent aussi de ventiler le bâtiment en toute sécurité lors du séchage.

